

Gestion des arrondis :

Le logiciel permet d'effectuer des arrondis automatiques lors des paiement espèces (Obligatoire en Belgique depuis 2019).

Les différences de règlement seront regroupées dans un article Arrondi qui permettra d'ajuster le ticket à zéro ou 5 centimes selon les critères définis. Vous devez ajuster a famille de cet article pour le mettre dans une famille qui ne possède pas de TVA afin de ne pas fausser votre TVA (bien que l'ajustement inférieur et supérieurs) doivent quasiment s'annuler.

Pour activer le module arrondis, allez dans <outils>, <outils>, <specific> et onglet **spécifique** et vous pourrez activer le module arrondi.

Pour mettre le taux de tva a zéro allez dans la fiche article créée et choisissez une famille à taux zéro. (En général la famille T).

Fonctionnement :

Lors d'un règlement espèce, une ligne est ajoutée pour ajuster le prix du ticket a la valeur définie. Lors d'un multiple règlement, la partie espèce est ajustée de la même manière.

Important : Si vous ne trouvez pas la fonction décrite dans votre version effectuez une mise a jour de votre logiciel en cliquant sur outils, menu a propos et Mise à jour / Dernières modifications.